

Compte rendu de l'assemblée générale de l'association MAT-Ré le samedi 29 octobre 2016

Rapport moral du président

Le président, Frédéric Jacq, remercie la soixantaine de participants de leur présence ainsi que les membres du bureau et les administrateurs, la presse et le Maire de La Flotte, Monsieur Léon Gendre, qui met gracieusement à la disposition de l'association MAT-Ré une salle de la mairie.

Le combat contre la cimenterie désormais EQIOM (ex-HOLCIM) continue et suite au jugement du tribunal administratif de Poitiers, l'autorisation d'exploiter délivrée le 6 décembre 2010 a été abrogée, remplacée par une nouvelle autorisation pour une cimenterie identique avec 4 tours et une production annuelle de 1.3 millions de tonnes, délivrée le 12 mai 2016 par le préfet de la Charente-Maritime. L'enquête publique a donné lieu à des avis en majorité défavorables au projet mais le commissaire-enquêteur a conclu par un avis favorable considérant que les 4 tours s'inscrivaient dans une « esthétique industrielle », ce que nous avons contesté avec à l'appui une consultation effectuée auprès de 100 personnes questionnées en juillet 2016 de manière aléatoire sur la plage de Sablanceaux concluant à plus de 90% à la laideur de cette usine « les pieds dans l'eau ».

Un recours contre cette nouvelle autorisation sera étudié par notre avocat Maître Hervé Pielberg, inscrit au Barreau de Poitiers. La requête devra être déposée au plus tard le 12 mai 2017.

Nous considérons comme probable que l'industriel sollicite avant fin 2016 un nouveau permis de construire modificatif pour régulariser la construction actuelle avec 2 tours mais pour une capacité du broyeur (et de la pollution) identique. Nous engagerons un recours en considérant qu'il sera ainsi possible de démontrer le caractère périmé du permis de construire initial datant du 18 février 2010, la durée sans travaux significatifs ayant été trop longue avant l'obtention du certificat de fin de travaux.

Le conseil d'administration de l'association MAT-Ré a voté ce 29 octobre 2016, à l'unanimité, un recours d'une part contre ce permis de construire modificatif et, d'autre part, contre l'autorisation d'exploiter délivrée en 2016. De nombreux requérants ont accepté de se joindre à ces 2 procédures qui auront, pour chacun des recours, un coût de 50 euro au moment de l'enregistrement de la requête et de 50 euro lors des échanges de mémoires (étape-clé), ce qui représente pour l'ensemble des procédures une somme de 200 euro par requérant (ou par couple) répartie sur 3 ans. Reste la possibilité pour les uns et les autres de ne s'engager que dans l'une ou l'autre des 2 procédures qui sont, de toute façon, disjointes. Nous devrions réunir une cinquantaine de requérants dont 4 associations. La mobilisation ne faiblit pas et Maître Hervé Pielberg, avocat à Poitiers, défendra nos intérêts avec sérieux et compétence.

Ainsi, nous avons de bonnes raisons de considérer que la cimenterie pourrait être démantelée mais il conviendra de faire face aux procédures d'Appel et auprès du Conseil d'Etat. A cet égard, la Cour administrative d'Appel de Bordeaux ne s'est pas encore prononcée.

HOLCIM a fusionné avec LAFARGE en 2015 ce qui était envisagé depuis plusieurs années dans le plus grand secret des affaires. LAFARGE était en difficulté financière, fragilisée par des investissements notamment en Egypte en 2006 dans le contexte du ralentissement mondial du marché cimentier. HOLCIM n'avait pas atteint la taille critique la mettant à l'abri d'une montée au capital d'un investisseur hostile (un fond russe fera une percée en 2011). Dès lors, la fusion était un ticket « gagnant-gagnant » et le mariage de 2 cultures opposées, un fleuron du capitalisme français disposant notamment d'un centre de recherche et développement de très niveau basé à Lyon et une entreprise suisse alémanique à la stratégie aiguisée et dont la force commerciale est puissante, devait permettre l'avènement de la major du secteur cimentier, forteresse désormais imprenable. La conception de cet ensemble a été facilitée dans la discrétion.

Lourd sera le fardeau moral à l'aune des révélations du financement présumé de l'Etat Islamique (EI) si les informations révélées par le journal « Le Monde » était confirmées par les instances judiciaires qui devraient être saisies prochainement. Nous constituons ce que l'un de nos conseils appelle un « *scrupula* » (un grain de sable gênant dans la chaussure de ceux qui ont l'habitude de nous écraser).

Politiquement, il est vraisemblable que pour être agréable aux Suisses, les autorisations de la cimenterie face à l'île de Ré auraient été facilitées en 2010. Hélas pour l'industrie française, HOLCIM a imposé sa supériorité et ses vues à LAFARGE, refusant de confier comme prévu les rênes de l'ensemble à l'un des acteurs-clé de la fusion, HOLCIM rachetant l'ensemble des actions LAFARGE, modifiant la parité pourtant actée, acculant l'entreprise française, prenant l'ascendant, le siège social de la nouvelle multinationale étant basé à Zurich, le conseil d'administration de LAFARGEHOLCIM étant présidé un membre de l'équipe Suisse.

La nouvelle entité, pour des raisons de distorsion de concurrence imposées par Bruxelles, a revendu la majorité des cimenteries en France au groupe irlandais CRH qui a créé sa filiale EQIOM reprenant le flambeau avec les mêmes équipes qu'HOLCIM. Dans le même temps, des fermetures de sites ont été programmées contribuant au chômage masse afin de renforcer la rentabilité des nouvelles unités qui se déploient sur les ports avec l'installation de broyeurs de clinkers, plus rentables, au prix de l'importation de matières premières et de la destruction de notre environnement. Les intérêts financiers et des actionnaires étant *l'alpha et l'oméga* du mode opératoire.

Les élus de La Rochelle et en premier lieu le député Falorni sont très favorables au développement du Grand Port Maritime de La Rochelle (GPM) et ont tout fait pour faire venir la cimenterie à La Rochelle au prix du désastre que nous connaissons, allant jusqu'à dissuader tel ou tel élu de protester. Le maire de La Rochelle, Jean-François Fontaine, et son conseil municipal, délivrent les permis de construire et votent des avis favorables. Les élus de l'île de Ré et au premier chef le maire de Rivedoux-Plage, à l'exception de la commune de La Flotte, sont favorables au développement du Grand Port Maritime (GPM) de La Rochelle et en cas de pollution des pertuis porteront une responsabilité historique : non seulement ne pas s'être opposés mais d'avoir approuvé !

Sur le plan pénal, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de La Rochelle a rendu une ordonnance de non-lieu confirmée par la Chambre d'Instruction de la Cour d'Appel de Poitiers en septembre 2016 suite à la plainte pénale déposée par l'association MAT-Ré en novembre 2012 pour suspicion de faux en écritures publiques et usage desdits faux lors de l'enquête publique en mars-avril 2010. Nous prenons acte de cette décision de justice qui fait suite à une instruction minutieuse du juge d'instruction désigné. Nous allons étudier la possibilité, peu probable, d'un Pourvoi en Cassation et nous demanderons à notre avocate, Maître Patricia Coutand, d'examiner dans quelles conditions nous pourrions vous informer du contenu des commissions rogatoires ou si au contraire le secret de l'Instruction s'impose à tous durablement. Nous nous conformerons à la loi.

Le président rappelle que de nombreuses personnes s'étaient étonnées en 2010 de ne pas avoir eu connaissance de ce projet malgré une enquête publique, de la transmission tardive de la délibération défavorable du conseil municipal de Rivedoux du 30 avril 2010, enregistrée en préfecture le 18 novembre 2010 seulement, de l'acheminement en préfecture du certificat d'affichage obligatoire daté du 11 mars 2010, le 12 janvier 2011 seulement, précipitamment, par fax, en dehors des heures d'ouverture de la mairie ce qui n'est pas l'usage, postérieurement à la date d'autorisation d'exploiter du 6 décembre 2010 document qui nous a été longtemps dissimulé,. Pour autant, nous avons constamment rappelé la présomption d'innocence des uns et des autres dans cette affaire, attendant les conclusions de la justice. A cet égard, nous nous sommes émus auprès du président de la Chambre de l'Instruction de Poitiers de l'annonce, par voie de presse, avant le délibéré, du sens de ses conclusions par Monsieur Patrice Raffarin. Le même Patrice Raffarin a annoncé une probable plainte contre l'association MAT-Ré et sans doute son président ce dont il nous menace depuis 4 ans, forme d'intimidation qui interroge. Nous en attendons les termes et les motifs ainsi que le vote de

l'autorisation d'ester en justice par le conseil municipal qui devrait intervenir au cours du dernier trimestre 2016. Nous serons dès lors très vigilants et espérons que l'occasion nous sera donnée d'apporter d'autres éléments concernant cette affaire. Cette décision aura comme conséquence d'alourdir les frais d'avocats de cette commune et il n'est pas certain que l'assureur de la commune (Mutuelles du Mans – MMA – Groupe Covea), qui est aussi le nôtre, accepte de financer cette procédure. Au fond, de manière troublante, des rivedousais attaquent en justice d'autres rivedousais, donnant ainsi une terrible image de la politique locale. Rappelons que l'association MAT-Ré s'était constituée partie civile contre X, évitant toute attaque *ad hominem* et nous étions contraint d'agir ainsi eu égard au témoignage crucial et étayé dont 2 d'entre nous avaient été les récipiendaires de la part d'un résident rivedousais, confirmé en *off* par un conseiller municipal qui démentira par la suite, la loi imposant de signaler tout fait suspect d'être délictueux alors que nous étions engagés dans une procédure administrative contentieuse contestant le déroulement de l'enquête publique et que notre silence aurait valu dissimulation.

Nous notons que le maire de Rivedoux et son conseil municipal ont délivré un avis favorable à l'unanimité en faveur de la cimenterie en 2016 malgré l'absence d'intérêt pour la commune, pour ses habitants et les risques de pollutions. Tous les projets portuaires bénéficient d'ailleurs d'avis favorables par la commune de Rivedoux-Plage qui est devenue de fait la banlieue consentante, exposée à la pollution, d'un complexe industrialo-portuaire.

L'association a déposé un recours gracieux auprès du préfet contre l'implantation à 1000 mètres de la plage de Sablanceaux de l'usine « Atlantic Métal » appartenant à la multinationale PAPREC qui pourrait manipuler des produits radioactifs. Nous n'avons pas engagé de recours contentieux afin de concentrer nos forces contre la cimenterie mais les associations concernées pourraient s'unir. Michel Lardeux, personnalité qualifiée et l'un des meilleurs connaisseurs de l'île de Ré, a intégré le conseil d'administration de l'association MAT-Ré, en charge de la problématique du développement du GPM de La Rochelle et du suivi du PLUi au sein du comité de pilotage mis en place par la CDC de l'île de Ré aux côtés pour MAT-Ré de Marie-Christine Hiva et de Pascale Martineau.

Le conseil d'administration a accueilli en son sein Maryse Lardeux et Michel Lardeux et enregistré le départ de Jocelyne Neveur, démissionnaire pour raisons familiales et chaleureusement remerciée pour 5 années de travail bénévole avec compétence et disponibilité.

Le mandat des administrateurs arrivera à échéance lors de l'assemblée générale 2017 avec un renouvellement d'un tiers.

Le numéro 1 de la revue MAT-Ré INFOS est parue fin octobre 2016 tirée à 2000 exemplaires distribués gracieusement, sa qualité est remarquable tant éditoriale qu'esthétique avec des articles intéressants et une belle iconographie. Les concepteurs et auteurs ainsi que le comité de rédaction sont chaleureusement remerciés, en particulier Pascale Martineau qui a piloté la mise en page et assuré l'interface avec l'imprimeur. Cette revue est désormais référencée à la bibliothèque nationale de France (BNF).

Le rapport moral du président est mis au vote, approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Maryse Lardeux, trésorière de l'association, a pris la suite de Jocelyne Neveur, 95 adhérents avaient renouvelé leur cotisation au 31 décembre 2015 et à la date du 29 octobre 2016, 98 adhérents sont à jour de leur cotisation ce qui démontre le dynamisme de l'association MAT-Ré qui dépassera vraisemblablement la centaine d'adhérents fin 2016 malgré l'augmentation de la cotisation entre 2015 et 2016, qui restera inchangé pour le prochain exercice s'élevant à 20 euro par cotisant, 30 euro pour les couples.

Pour l'exercice 2015, les recettes (cotisations, dons, versements pour les recours) ont été de 7300.14 euro et les dépenses de 13759.46 euro qui se décomposent ainsi :

- Honoraires d'avocats : 12029.91 ;
- Assurances : 226 ;
- Services bancaires : 43.20 ;
- Site internet : 13.19 ;
- Boîte postale : 82.80 ;
- Papeterie : 791.56 ;
- Parution « Phare de Ré » : 432 ;
- Timbres 140.82.

Le solde bancaire positif au 31/12/2015 s'élève à 351,46. L'importance des dépenses s'explique par le montant élevé des frais d'avocats car nous avons eu à supporter 3 recours (autorisation d'exploiter et 2 permis de construire modificatifs) et la procédure pénale mais nous disposons d'une provision à cet effet et de rentrées financières prévisionnelles en 2016, confirmées, s'élevant à 7021.01 à ce jour.

Le bilan financier 2015 est mis au vote, approuvé à l'unanimité.

Perspectives

Antoine Lortat-Jacob, vice-président de l'association MAT-Ré, trace les perspectives pour les 3 années à venir. La cimenterie est construite mais peut perdre son permis de construire. L'industriel devra alors repartir à zéro avec le risque de tout perdre. Le deuxième angle d'attaque est le recours contre l'autorisation d'exploiter. Celle de 2010 a été abrogée, celle de 2016 est fragile, surtout à l'aune de la création du parc national marin de l'estuaire de la Gironde aux pertuis charentais et de la COP 21. Les risques de pollution sont rappelés avec 52 tonnes de poussières émises par la cheminées dans l'atmosphère dans des conditions climatiques particulières (cf intervention de Pascal Lacoste).

L'association MAT-Ré et les requérants renouvellent leur confiance en Maître Hervé Pielberg, l'un des meilleurs avocats de Droit public en France, si ce n'est le meilleur, qui fait preuve de disponibilité et de compétence, pour des honoraires à la hauteur de nos moyens. A cet égard, les adhérents et requérants sont remerciés pour leur générosité qu'il convient de maintenir dans le temps car nos efforts conjugués s'inscrivent dans la durée, 6 ans depuis la réunion du 3 décembre 2010.

En conclusion, Antoine Lortat-Jacob rappelle que l'association MAT-Ré à la suite du collectif NUB (« Non à l'Usine de Broyage ») a comme objectif principal le démantèlement de la cimenterie et consacrera l'essentiel de ses forces à l'atteindre en évitant de se disperser et de perdre ainsi de sa puissance. Pour autant, en accord avec le conseil d'administration, nous acceptons de participer à des groupes de travail associatifs concernant les risques du développement portuaire et la sur-urbanisation à l'œuvre à l'île de Ré. En effet, dans ses statuts, MAT-Ré a un large spectre d'action et entend bien être un acteur incontournable, force de proposition entendue, écoutée et respectée à toutes les strates de l'exercice du pouvoir et de l'Etat.

Développement du GPM

Michel Lardeux a rejoint le conseil d'administration après avoir été un adhérent actif depuis le début de notre combat, dégagé d'obligations journalistiques qui lui imposaient un devoir de réserve. Il est en charge de coordonner notre participation à la veille sanitaire et environnementale concernant le

développement du GPM, installée en pleine ville de La Rochelle, à 1000 mètres des plages de l'île de Ré. Le développement du tonnage et des activités du GPM sont exponentielles et mal maîtrisés, empilant les projets polluants et dangereux, sans jamais évaluer les risques cumulés, rassemblant près de 10 sites classés SEVESO, exposant les populations de La Pallice à des dangers d'explosions comparables au site AZF à Toulouse. Les cuves d'hydrocarbures le long des habitations et des jardins d'enfants prospèrent, les silos constituent un véritable mur de l'Atlantique, Atlantic Métal manipulera des produits radioactifs, une usine de traitement de sédiments est en projet sur l'anse de la Repentie qui rejettera des substances toxiques dans les pertuis. Afin de mutualiser nos forces et de peser dans l'opposition à cette destruction programmée de notre environnement, MAT-Ré se positionne comme l'un des acteurs-clés aux côtés de Nature Environnement 17, RESPIRE, Nature Environnement 17, APNR. Ce groupe de travail aura pour mission d'informer et de dénoncer le cas échéant les projets dangereux pour ce site dédié aux activités primaires et au tourisme.

Participation aux ateliers du PLUi

Michel Lardeux représente MAT-Ré lors des ateliers organisés par le président Quillet pour l'élaboration du PLUi suite à l'annulation du SCOT par le tribunal administratif de Poitiers. Il est assisté par Marie-Christine Hiva et par Pascale Martineau. Le point de divergence entre les associations environnementales et les élus de la CDC (La Flotte exceptée) reposait sur l'urbanisation des 20% du résiduel constructible. La CDC a décidé d'offrir à la construction l'intégralité de ce territoire au risque d'une sur-urbanisation, déjà constatable avec une saturation de tous les réseaux lors des pics de fréquentation. Ce projet est inspiré par le modèle économique de développement de la vie permanente à l'île de Ré mais le doublement de la population permanente en 20 ans, voire son triplement lors des 6 mois de la belle saison, entraîne de facto un accroissement du trafic routier qui a explosé en 30 ans avec des transferts incessants « Ré-Continent » et la venue d'opérateurs économiques avides dont l'objectif principal est de gagner de l'argent au détriment du territoire et des populations les plus modestes. Dans le même temps, l'affaissement de la qualité de vie des résidents secondaires pourrait à terme fragiliser l'économie de l'île de Ré. MAT-Ré a préféré prendre des distances à l'égard des associations environnementales (ex-EPIR), dont les AIR et l'association de Loix sont le fer de lance. En effet, une volonté d'accompagner les projets de la CDC domine les débats alors que nous sommes réservés sur les décisions concernant les PLU qui feront la part belle au bétonnage. Pour autant, nous conservons des relations informelles avec certain(es) président(es) d'associations qui ont fait un choix institutionnel différent mais partagent nos vues.

Intervention de Pascal Lacoste, vice-champion du monde de voile

Pascal Lacoste est l'un des meilleurs connaisseurs des conditions météorologiques très particulières des pertuis, navigant depuis l'âge de 10 ans sur ce plan d'eau, ayant parcouru toutes les mers du monde accueillant les compétitions de voile à l'échelle mondiale. Certains répètent inlassablement que « les vents d'Ouest » balaieront les poussières et les polluants mais l'étude minutieuse des vents tout au long de l'année confirme autant de conditions telles la brise thermique ou anticycloniques qui ramèneront les émissions toxiques vers les pertuis et Sablanceaux pour s'y accumuler. L'étude de la courantologie permet aussi de démontrer que les pertuis fonctionnent en vase clos. Ainsi ce magnifique plan d'eau aux conditions spécifiques devrait demeurer un espace naturel dédié aux activités primaires et au nautisme.

Le remarquable topo de Pascal sera mis en ligne sur notre site (www.nub71.com).

L'association MAT-Ré engagera un voilier dans la régata annuelle du « Tour de l'île de Ré 2017 » avec un équipage de renom sans aucun frais pour l'association mais pour illustrer son rayonnement et son intérêt pour la mer !

La conclusion de cette matinée de travail reviendra à Monsieur Léon Gendre, maire de La Flotte, qui rappellera le devoir impérieux de protéger ce territoire insulaire des pollutions industrielles et de l'urbanisation à marche forcée imposée par ses collègues de la CDC dont il se plaît à se démarquer.

Un pot de l'amitié conclut cette assemblée générale riche en informations laissant exceptionnellement peu de places aux échanges avec les adhérents compte tenu des nombreux sujets abordés et de l'organisation préalable en 2016 d'une réunion publique le 27 février 2016 pour annoncer l'enquête publique et le 23 juillet 2016 pour une assemblée générale extraordinaire suite à l'autorisation préfectorale du 12 mai 2016 et de l'imminence de la délivrance par le maire de La Rochelle d'un nouveau permis de construire au bénéfice d'EQIOM. Une nouvelle réunion publique aura lieu au printemps 2017, le samedi 15 avril 2017, pour vous donner les derniers développements.